



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JANVIER 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le 22 janvier 2020 à 8 h au Centre communautaire de Racine, situé au 136, route 222, Municipalité de Racine.

Présents :	Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
	Conseiller district N° 2	Mario Côté
	Conseiller district N° 3	André Courtemanche
	Conseillère district N° 4	Lorraine Denis
	Conseiller district N° 6	Simon Desautels
Absents :	Maire	Christian Massé
	Conseiller district N° 5	Adrien Steudler

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance extraordinaire est ouverte à 8 h 01 par Monsieur André Courtemanche, conseiller de Racine.

Madame Lyne Gaudreau, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 320-12-2019 CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ

5. PÉRIODE DE DISCUSSION ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

2020-01-016

CONSIDÉRANT l'absence du maire ainsi que celle du maire suppléant pour présider l'assemblée.

Il est proposé par Monsieur Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Monsieur André Courtemanche, conseiller, agisse comme président de la présente séance extraordinaire.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-01-017

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Madame Lyne Gaudreau, directrice générale.

Il est proposé par Monsieur Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté en ajoutant le point pour la nomination d'un président d'assemblée.

4. PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 320-12-2019 CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ

2020-01-018

Présentation donnée par Monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil municipal, il proposera ou fera proposer l'adoption du Règlement N° 320-02-2019.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, et des copies du Règlement ont été mises à la disposition du public, le tout conformément à la loi.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSION ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

Aucune question n'a été posée.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-01-019

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, propose la levée de la séance à 8 h 04.

André Courtemanche
Conseiller

Lyne Gaudreau
Directrice générale